

Compte-rendu de la séance du Conseil Municipal du 22 novembre 2017

L'an deux mil dix-sept le 22 novembre à 20H00, les membres du Conseil Municipal, légalement convoqués jeudi 16 novembre se sont réunis en séance publique à la salle de conseil sous la présidence de Monsieur Samuel CHEVALLIER, Maire.

Étaient présents : Mesdames Carole HEULOT, Betty BOUDIER, Patricia CHEDANE, Muriel PEDEMAS, Nicole HERBRON, Christelle PROVOST, Nadia BOUTIMAH, Messieurs Samuel CHEVALLIER, Christian VERNET, Didier CHOUTEAU, Dominique JODEAU, Patrick BERGET, Thibaut ROBERT, Olivier CALUT, Patrick CORRE, Claude GASNOT,

Absents excusés : Mesdames Annick MOIREAU, Patricia RICHARD-BEZANNIER, Monsieur Benjamin CHOLET,

Non excusé(s) : Monsieur Jean-Claude CROISIER,

Pouvoirs : Monsieur Benjamin Cholet a donné pouvoir à Monsieur Dominique JODEAU

Madame Annick Moireau a donné son pouvoir à Madame Nicole Herbron

Madame Patricia Richard-Bezannier a donné pouvoir à Monsieur Patrick Corre

Ouverture de la séance à 20h00

Secrétaire de séance : Madame Patricia Chédane, élue à l'unanimité

**Point n° 1 Objet Attribution des marchés de travaux « Réhabilitation et extension de la salle de sport » et « Construction de deux courts de tennis couverts et deux extérieurs » :** Après avoir délibéré, le Conseil Municipal Valide les rapports d'analyses des appels d'offres afférents à la « Construction de deux courts de tennis extérieurs », « Réhabilitation et extension de la salle de sport » et la « Construction de deux courts couverts », tel décrits dans les documents annexés, Dit que les crédits sont prévus au budget de l'exercice 2017 ; Adopté par 16 voix et 3 contres

**Point n° 2 Objet Création d'une servitude de passage domaine communal privé :** Après avoir délibéré, le Conseil Municipal autorise la servitude de passage, telle décrite au bénéfice de la SCI Bougard, représentée par Monsieur et Madame BOUGARD, ou toute entité qui s'y subsisterait, dont le siège social est situé au lieudit « La Rotterie » Saint Mars D'Outille 72220 ; Adopté à l'unanimité

**Point n° 3 Objet Approbation des ouvertures dominicales pour l'année 2018 :** Après avoir délibéré, le Conseil Municipal émet un avis favorable sur la proposition de dérogation des ouvertures dominicales pour l'année 2018 à huit dimanches sur le territoire de Ruaudin, Dimanches 14 janvier, 1<sup>er</sup> juillet, 25 novembre, 2, 9, 16, 23 et 30 décembre ; Adopté à l'unanimité

**Point n° 4 Objet Avis sur la prise de compétence facultative en matière d'animation et de concertation dans le domaine de la gestion et ressources en eaux et des milieux aquatiques par Le Mans Métropole :** Après avoir délibéré, le Conseil Municipal émet un avis favorable à la prise, par la Communauté Urbaine Le Mans Métropole des compétences facultatives telle décrite ; Adopté à l'unanimité

**Point n° 5 Objet : Création d'un poste d'Adjoint Technique à temps non complet :** Après avoir délibéré, le Conseil municipal valide la création du poste d'Adjoint Technique à temps non complet à compter du 1<sup>er</sup> janvier 2018, Dit que les crédits nécessaires seront inscrits au budget 2018 ; Adopté à l'unanimité

**Point n° 6 Objet Annulation délibération du 27 juin 2017 « Convention Échange de terrains » :** Après avoir délibéré, le Conseil Municipal annule la délibération n° 4 pour objet « convention d'échange de terrain » en date du 27 juin 2017 ; Adopté à l'unanimité

**Point n° 7 Objet Tarifs 2018 :** Après avoir délibéré, le Conseil Municipal décide de reconduire les tarifs 2017 pour 2018 Locations salles communales, Marché (ambulants), Locations vaisselles, Adhésion Bibliothèque, Cimetière ; Adopté à l'unanimité

**Point n° 8 Office National des Forêts Aménagement forestier sur Ruaudin :** Après avoir délibéré, le Conseil Municipal approuve le plan de gestion proposé, tel décrit dans le document annexé ; Adopté par 16 voix et 3 abstentions

**Point n° 9 Objet : Désignation Correspondant Défense :** Après avoir procédé au vote Monsieur Didier Chouteau est désigné référent Défense par 16 voix, Monsieur Claude Gasnot 3 voix

**Informations sur les décisions prises par Monsieur le Maire dans le cadre de ses délégations accordées par le Conseil Municipal par délibération du 28 juin 2016**

L'ordre du jour étant épuisé, la séance est levée à 21h50

Samuel CHEVALLIER



Maire de Ruaudin